

RENTÉE SCOLAIRE 2020/2021

Inscrivez vos enfants dès maintenant aux activités et accueils **O'PTIMOMES LOISIRS**



O'PTIMOMES LOISIRS
10 Rue de la Moulinatte
33130 Bègles
Tél : 05 56 85 53 14
www.optimomesloisirs.com



Une association loi 1901



Depuis 2001, OPML est une association loi de 1901 issue d'un concept novateur : le passeport découverte.

L'objectif était la découverte de la multi-activité sportive, culturelle, scientifique et de nature afin d'initier nos adhérents à une culture de loisirs originaux et diversifiés au sein de nos associations partenaires.

Regroupant plus d'une trentaine d'association, elle a choisi en 2006 d'être actrice de ses activités en créant ses propres structures. La création des accueils de loisirs, la mise en place d'ateliers et d'interventions scolaires ainsi que des séjours naissent.

Animé au départ par ses bénévoles, l'association s'est renforcée avec la venue d'éducateurs spécialisés et passionnés dans chaque domaine. A ce jour, 60 salariés accueillent nos adhérents sur nos différentes activités. Nos équipes sont en capacité de s'adapter aux infrastructures et permettre ainsi au plus grand nombre de bénéficier de nos services.

Les centres d'accueil et de loisirs



Le CAL est ouvert les mercredis et les vacances, en journée de 8h00 à 18h30, en demi-journée, avec ou sans repas. En cohérence avec la politique d'accueil éducatif de la ville de Bordeaux nous proposons une diversité d'activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs.

Différentes propositions d'activités de loisirs sont faites aux enfants. L'enfant pourra y avoir un temps de détente, participer à une ou plusieurs activités, jouer avec ses camarades.

Les accueils périscolaires



L'APS est proposé le matin 7h30 à 8h30 avant le début de la classe et après chaque fin de classe de 16h30 jusqu'à 18h30. Il s'agit d'un temps intermédiaire entre la fin de l'école et le retour au domicile, où différentes propositions d'activités de loisirs sont faites aux enfants. Les familles peuvent venir déposer ou chercher leur enfant à tout moment.

Le temps de l'APS est un temps ludique et éducatif qui assure la continuité avec le temps scolaire en veillant au respect de son rythme. L'enfant pourra y avoir un temps de détente, bénéficier d'une aide aux devoirs, participer à une activité ou jouer avec ses camarades.

Le temps scolaire



Nos intervenants sportifs, artistiques et nature proposent et développent des cycles de 5 à 12 séances, variées, ludiques et adaptées à toutes tranches d'âges au sein de nos écoles partenaires dans le cadre du temps scolaire. Nos interventions s'inscrivent dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école.

Les enfants reçoivent à la fin de chaque cycle une évaluation individuelle ou un livret de compétences remis par l'intervenant.

Les ateliers péri-éducatifs



Nos ateliers sportifs et culturels se déroulent sur nos écoles partenaires de bordeaux et ses alentours. Le soir après la classe ou le midi en interclasse, les enfants de MS à CM2 participent à des ateliers de multisports, d'arts plastiques et de nature.

Une fois par semaine (de septembre à juin), les enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle sur les infrastructures de l'école. De retour de vacances, les enfants changent de famille d'activités. Ils pratiqueront au cours de l'année, au minimum, cinq familles d'activités, sous forme de cycle. Le but étant de faire découvrir aux enfants une multitude d'activités.

Les séjours



L'association organise plusieurs séjours découverte pour les vacances d'hiver, de printemps, et d'été. Les enfants pourront y découvrir la vie en montagne, au bord de la mer, ou en forêt sous des aspects naturalistes et sportifs. Une gamme d'activités variées afin que chacun puisse choisir selon ses goûts et ses propres centres d'intérêts

Des séjours pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements. Des équipes d'animateurs passionnés permettrons aux enfants de vivre pleinement leurs envies quel que soit leur âge et leur rythme. O'ptimômes Loisirs met un point d'honneur sur la qualité de ses séjours portant sur des points liés au confort, à l'animation, à l'encadrement et à la sécurité.

LA PHILOSOPHIE DE L'ASSOCIATION :

Éveiller les enfants à la multi-activité sportive,
culturelle, scientifique et de nature

ADHERER A L'ASSOCIATION

Vous pouvez retrouver notre statut sur notre site www.optimomesloisirs.com dans l'onglet « Adhérer à O'ptimômes ».

En adhérant à l'association O'ptimômes Loisirs, vous adhérez à nos valeurs et nos différents projets éducatifs auprès des jeunes.

Pour se faire vous devez remplir un dossier de renseignements (téléchargeable sur notre site, dans l'onglet « Adhérer à O'ptimômes »), ainsi que régler le montant de l'adhésion : 17 €/enfant et 34 €/famille, qui vous permet de bénéficier de l'assurance de l'association. Ce dossier et le règlement sont obligatoires pour accueillir vos enfants sur les sites, **mais ils ne vous inscrivent pas à nos activités***. Ils sont valables pour toute l'année scolaire et pour l'ensemble de nos activités.

Le dossier et le règlement d'adhésion doivent être fournis au plus tard pour le premier jour d'activité. Au-delà de 15 jours d'activité sans ceux-ci, les enfants ne pourront plus être accueillis sur centre, mais l'inscription reste valide et facturée. Sans retour de votre part pour régulariser la situation nous ne pourrions maintenir l'inscription et nous procéderons à son annulation.

Vous pouvez nous transmettre ce dossier, signé, par mail sur adhesions@optimomesloisirs.com ou par courrier au 10 rue de la Moulinatte – 33130 BEGLES. L'adhésion peut se régler par prélèvement SEPA, par virement (mandat de prélèvement SEPA et RIB fournis avec le dossier) ou par CESU préfinancé format papier. A titre exceptionnel, pour un paiement par chèque, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail indiquée ci-dessus.

** Pour vous inscrire à nos différentes activités, dont vous retrouverez le détail dans ce livret, vous devez remplir des fiches d'inscriptions par activités, disponibles sur notre site, dans l'onglet « S'inscrire à nos activités ».*



Calendrier prévisionnel des dates d'inscriptions 2020/2021

Période	Mise en ligne fiches d'inscriptions	Début des inscriptions anciens adhérents	Début des inscriptions nouveaux adhérents	Fin des inscriptions
Mercredis/APS	22/06/2020	-	-	-
Vacances Toussaint (19/10 au 30/10) Vacances Février (08/02 au 19/02) Vacances Pâques (12/04 au 23/04) Vacances Eté (Jules Ferry - 07/07 au 30/07) ASS/Mérignac/Bègles - 05/07 au 30/07)	21/09/2020	-	-	-

Ce calendrier prévisionnel peut évoluer en fonction des calendriers des écoles. Merci de votre compréhension.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

L'association O'ptimomes Loisirs assure la mise en place d'accueils périscolaires et extra-scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans dans le cadre :

- Des accueils de Loisirs Sans Hébergement maternel et élémentaire les mercredis et les vacances scolaires (**ALSH**)
- Des ateliers Péri-Éducatifs (**APE**)
- Des Séjours (**SEJ**)
- Des Accueils Périscolaires maternelle et élémentaire (**APS**)
- Des Pauses Méridiennes maternelle et élémentaire (**PAM**)

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) : MERCREDIS ET VACANCES

Les objectifs des centres d'accueils éducatifs et de loisirs sont de :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en respectant son rythme
- Permettre à l'enfant de se responsabiliser
- Permettre à l'enfant de connaître son environnement
- Proposer des animations développant l'ouverture au monde, à l'autre et à l'éveil culturel, ...

FONCTIONNEMENT

Pour les mercredis	Pour les vacances
<p><u>Journée type pour les écoles :</u></p> <p>Jean Cocteau maternelle, Jules Ferry, Assomption Sainte Clotilde, Grand Lebrun, Saint Louis Sainte Thérèse, Sainte Anne Le Bouscat, Sainte Marie Mérignac, Sainte Marie de la Ferrade Bègles, Jeanne d'Arc Bègles.</p> <p>Ouverture du centre de 8h (7h30 pour Grand Lebrun) à 18H30.</p> <ul style="list-style-type: none">- Demi-journée matin avec repas : 9h à 13h- Demi-journée matin sans repas : 9h à 12h- Demi-journée après-midi avec repas : 12h à 17h- Demi-journée après-midi sans repas : 13h à 17h- Journée : 9h à 17h- Garderie matin : 8h à 9h- Garderie soir : 17h à 18h30	<p><u>Journée type pour les écoles :</u></p> <p>Assomption Sainte Clotilde, Sainte Marie Mérignac, Jeanne d'Arc Bègles, Jules Ferry Bordeaux.</p> <p>Attention : nos centres sont fermés à Noël et au mois d'Août.</p> <p>Ouverture du centre de 8h à 18H30.</p> <ul style="list-style-type: none">- Demi-journée matin avec repas : 9h à 13h- Demi-journée matin sans repas : 9h à 12h- Demi-journée après-midi avec repas : 12h à 17h- Demi-journée après-midi sans repas : 13h à 17h- Journée : 9h à 17h- Garderie matin : 8h à 9h- Garderie soir : 17h à 18h30

SORTIES ET TEMPS FORTS

Des sorties à la journée auront lieu certains mercredis. Sur ces jours en question aucune inscription à la demi-journée ne sera possible. Consultation du planning des sorties sur l'année lors des inscriptions.

Attention : les horaires d'accueil peuvent être modifiés certains jours (voir programme sur le site www.optimomesloisirs.com). Les sorties ou temps forts nécessitent que ces horaires soient respectés.

INSCRIPTIONS

Les mercredis :

Remplissez et transmettez votre fiche d'inscription (**disponible à partir du 22 juin 2020 sur notre site internet dans l'onglet « S'inscrire à nos activités »**) sur l'adresse mail inscriptions@optimomesloisirs.com

A réception de notre confirmation d'inscription par mail, il vous sera demandé de régler les frais d'inscription. Vous pouvez régler par prélèvement SEPA, par virement (mandat de prélèvement SEPA et RIB fournis avec le dossier de renseignements) ou par CESU préfinancé format papier. A titre exceptionnel, pour un paiement par chèque, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Ecole	Adresse du site
ASSOMPTION	370 Bd Président Wilson 33 000 Bordeaux
STE MARIE GRAND LEBRUN	164 Avenue Charles de Gaulle 33200 Bordeaux
JEAN COCTEAU	Maternel : 41 Rue de l'École Normale 33200 Bordeaux
JEANNE D'ARC BEGLES	65 Avenue du Professeur Bergonié 33130 Bègles
JULES FERRY	Maternel : 100 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux Primaire : 101 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux
SAINTE ANNE	117 rue du Président Kennedy 33 110 Le Bouscat
STE MARIE DE LA FERRADE	8 rue Anatole France 33 130 Bègles
SAINTE MARIE MERIGNAC	46 rue Général de Castelnau 33 700 Mérignac
ST LOUIS STE THERESE	Maternel : 13 Place Paul Doumer 33000 Bordeaux Primaire : 47 Cours Balguerrie Stuttenberg 33300 Bordeaux

Les Vacances :

Remplissez et transmettez votre fiche d'inscription (**disponible sur notre site internet dans l'onglet « S'inscrire à nos activités » à partir du 21 septembre 2020**) sur l'adresse mail inscriptions@optimomesloisirs.com

A réception de notre confirmation d'inscription par mail, il vous sera demandé de régler les frais d'inscription. Vous pouvez régler par prélèvement SEPA, par virement (mandat de prélèvement SEPA et RIB fournis avec le dossier de renseignements) ou par CESU préfinancé format papier. A titre exceptionnel, pour un paiement par chèque, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Ecole	Adresse du site
ASSOMPTION	370 Bd Président Wilson 33 000 Bordeaux
JEANNE D'ARC BEGLES	65 Avenue du Professeur Bergonié 33130 Bègles
SAINTE MARIE MERIGNAC	46 rue Général de Castelnau 33 700 Mérignac
JULES FERRY	Maternel : 100 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux Primaire : 101 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux

LES ATELIERS PÉRI-ÉDUCATIFS (APE)

La réalisation de ces activités dépendra des protocoles sanitaires.

Nous vous informerons sur notre site internet de la reprise de celles-ci.

FONCTIONNEMENT

Nos ateliers sportifs et culturels se déroulent sur les écoles de l'Assomption Ste Clotilde, Ecole des Bois Martillac, Saint Louis Ste Thérèse, Ste Anne le Bouscat et Sévigné Talence.

Le soir après la classe, les enfants de MS à CM2 participent à des ateliers de multisports et d'arts plastiques. Une fois par semaine (de septembre à juin), les enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle sur les infrastructures de l'école.

De retour de vacances, les enfants changent de famille d'activités. Ils pratiqueront au cours de l'année, au minimum, cinq familles d'activités, sous forme de cycle. Le but étant de faire découvrir aux enfants une multitude d'activités.

LES SÉJOURS (SEJ)

Nous vous solliciterons en début d'année scolaire par mail pour définir avec vous les séjours au plus près de vos besoins.

FONCTIONNEMENT

L'association organise plusieurs séjours découvertes tout au long de l'année pour permettre aux enfants de vivre leurs vacances différemment. Les enfants pourront y découvrir la vie en montagne, au bord de la mer, ou en forêt sous des aspects naturalistes et sportifs.

L'association organise des séjours pour les vacances d'hiver, de printemps, et d'été. Des séjours pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements. Des équipes d'animateurs passionnés permettront aux enfants de vivre pleinement leurs envies quel que soit leur âge et leur rythme.

O'ptimômes Loisirs propose plusieurs séjours avec une gamme d'activités variées afin que chacun puisse choisir selon ses goûts et ses propres centres d'intérêts. O'ptimômes Loisirs met un point d'honneur sur la qualité de ses séjours portant sur des points liés au confort, à l'animation, à l'encadrement et à la sécurité.

Dans le cadre des séjours vous pouvez bénéficier d'aides, par votre CE, ou via VACAF.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

Les objectifs Pédagogiques de cet accueil sont de :

- Favoriser aux mieux une transition douce entre l'école et la maison
- Permettre à l'enfant, dans les limites du possible, de se reposer, de s'isoler, de choisir d'être seul ou en groupe
- Répondre aux besoins de temps ludiques et éducatifs complémentaires de ceux proposés en classe
- Favoriser l'éveil culturel, sportif et environnemental

Pour respecter le rythme et les besoins de chaque enfant, l'accueil périscolaire est composé dans un premier temps d'un goûter suivi d'un temps accompagné sur des thématiques puis d'un temps libre sur les salles d'accueils.

FONCTIONNEMENT

La garderie matin pour les maternelles est assurée par des agents de la mairie.

Horaires et accueil :

L'accueil périscolaire (APS) du matin se déroule de :

- **7h30 à 8h30** dans les écoles élémentaires Jean Cocteau et Jules Ferry. **Les enfants de CP, CE1 et CE2 doivent être impérativement accompagnés par un adulte jusqu'à l'accueil.**

L'accueil périscolaire (APS) du soir se déroule de :

- **16h30 à 18h30**, dans les écoles élémentaires et maternelles Jules Ferry et Jean Cocteau

Le représentant légal ou un tiers de confiance (signalé sur le dossier d'adhésion et muni d'une pièce d'identité) peut récupérer l'enfant après signature de la feuille de présences.

Pour les maternelles :

Des listes hebdomadaires sont à remplir indiquant la présence de votre enfant au sein des classes.

Pour les primaires :

Votre enfant se présentera chaque soir pour l'appel et le choix de sa salle d'activité du jour. Jusqu'à 17h30-45, vous pourrez récupérer votre enfant grâce au tableau (visible auprès des familles). A partir de 17h45, votre enfant sera accueilli dans des salles de jeux. **Nous vous prions de bien vouloir fournir le gouter pour votre enfant.**

INSCRIPTIONS

Remplissez et transmettez votre fiche d'inscription (**disponible à partir du 22 juin 2020 sur notre site internet dans l'onglet « S'inscrire à nos activités »**) sur l'adresse mail inscriptions@optimomesloisirs.com

A réception de notre confirmation d'inscription par mail, il vous sera demandé de régler les frais d'inscription. Vous pouvez régler par prélèvement SEPA, par virement (mandat de prélèvement SEPA et RIB fournis avec le dossier de renseignements) ou par CESU préfinancé format papier. A titre exceptionnel, pour un paiement par chèque, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Sans fiche d'inscription, votre enfant ne pourra être accueilli sur centre.

CALCUL DE LA FACTURATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le calcul du temps de présence se comptabilise à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

Chaque soir, lorsqu'il récupère son enfant, le parent émerge auprès des animateurs. En début d'année, les parents sont informés du tarif horaire les concernant (voir grille tarifaire sur la fiche d'inscription).

Deux choix de facturation :

- Forfaits annuels : Le tarif forfaitaire « Accueil régulier » s'applique uniquement quand l'enfant est inscrit tous les jours scolaires de la semaine à l'année. **Aucun remboursement possible sur les forfaits annuels.**
- Accueil ponctuel : paiement à la demi-heure en fonction des présences réelles.

PAUSE MÉRIDIANNE (PAM)

FONCTIONNEMENT

Les enfants s'inscriront sur le midi, suivant leur passage en restauration. La remise de la fiche de renseignements et du coupon réponse d'inscription se fera auprès du référent PAM responsable de site, sur le site concerné, en début d'année scolaire. Sans ces documents, votre enfant ne pourra être accueilli aux activités.

Les thématiques abordées seront le sport, jeux et création artistiques ou des ateliers nature.

De 11h30 à 13h30 :

- Dans les écoles maternelles : mise en place de « Coin Bulle ».
- Dans les écoles élémentaires propositions d'activité interclasses.

FACTURATION

Les paiements peuvent se faire par prélèvement SEPA, par virement, ou par chèque CESU préfinancé format papier. A titre exceptionnel, pour un paiement par chèque, vous pouvez nous contacter sur facturation@optimomesloisirs.com

- Le paiement des mercredis et de l'APS s'effectue tous les deux mois.
- Le paiement de l'adhésion et des forfaits ateliers péri-éducatifs s'effectue une seule fois, en début d'année scolaire.
- Le paiement des vacances s'effectue une seule fois, au début de la période concernée pour les paiements par chèque CESU préfinancé, et à la fin de période concernée pour les prélèvements SEPA et les virements.

- Le paiement des séjours s'effectue une seule fois, au début de la période concernée.

Les tarifs sont indiqués sur les fiches d'inscription, et sont en fonction de votre Coefficient familial, sauf pour les ateliers péri-éducatifs et certains séjours qui sont des forfaits.

Les conditions d'annulation/de remboursement :

- Pour les mercredis et les vacances, pour donner lieu à une non facturation ou à un avoir les demandes d'annulation doivent se faire sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs doivent être fournis dans le mois concerné, sur inscriptions@optimomesloisirs.com. Une fois une période facturée le justificatif ne peut plus être pris en compte.
- Pour les ateliers péri-éducatifs, ainsi que les forfaits annuels APS, aucun remboursement n'est possible.
- Pour les séjours, en cas d'absence aucun remboursement n'est possible, sauf sur présentation d'un certificat médical. En cas d'annulation avant le séjour, un pourcentage sera retenu en fonction de la date à laquelle vous annulez votre inscription :
 - Annulation de 21 à 15 jours avant, sera retenu 30 % du prix du séjour.
 - Annulation 15 jours avant, sera retenu 50 % du prix du séjour.
 - Annulation 5 jours avant, sera retenu l'intégralité du prix du séjour.

Pour tout retard de paiement de plus de 2 mois, O'ptimômes Loisirs se réserve le droit d'annuler le reste de vos inscriptions.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires engendrés vous seront refacturés.

En cas de changement de situation professionnelle vous pouvez contacter le secrétariat au 05.56.85.53.14

IMPORTANT

L'inscription est effective lorsque les documents sont remplis, signés et renvoyés par mail ou par courrier au secrétariat de l'association O'ptimômes Loisirs.

En cas de retards répétés pour venir chercher son enfant, un courrier d'avertissement sera adressé aux familles. S'il n'était pas suivi d'effet, l'association O'ptimômes Loisirs se réserve le droit de remettre en question temporairement ou définitivement l'inscription de l'enfant. Ces accueils réalisés au-delà des heures d'ouverture seront facturés.

Tout comportement de parents envers d'autres enfants, d'autres parents, et le personnel d'O'ptimômes Loisirs, agressifs, non-respectueux, pourra entraîner l'annulation de façon temporaire ou définitive de l'inscription de l'enfant.

Si exceptionnellement, une personne non signalée comme tiers de confiance sur le dossier de renseignements se présente, l'équipe ne confiera pas l'enfant à cette personne, sauf avec autorisation exceptionnelle écrite et signée par les parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux) et la présentation de la pièce d'identité.

Pour les parents séparés ou divorcés, le jugement d'affaires familiales du tribunal sera joint au dossier de l'enfant précisant les conditions particulières concernant la garde de l'enfant, le droit de visite.

ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels diplômés selon les règlements en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le secrétariat de l'association O'ptimômes Loisirs reste à l'écoute des parents pour tous renseignements complémentaires.

L'association O'ptimômes Loisirs est une association loi de 1901, implantée sur Bordeaux et la CUB. Son objet est de « Proposer et promouvoir la découverte ludique, de la multi-activité, sportive, culturelle, scientifique et de nature ».



10 rue de la Moulinatte

33130 BEGLES

05.56.85.53.14

www.optimomesloisirs.com

A BIENTOT CHEZ OPTIMOMES